



Guide de rentrée

2024-2025

Bienvenue à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Cher, chère collègue,

Vous venez de prendre vos fonctions à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines. Au nom de la direction de l'UFR et de tout le personnel, nous vous souhaitons la bienvenue dans cette composante de l'Université d'Orléans.

Dans ce dossier, nous avons rassemblé des documents qui vous seront utiles dans les semaines et mois qui viennent : un glossaire et une liste de liens, des plans du campus d'Orléans et de l'UFR, le calendrier de l'année universitaire, la liste des formations avec les noms des responsables, un extrait de la réglementation des études, l'annuaire des personnels, entre autres.

Sur les campus d'Orléans et de Châteauroux, l'UFR accueille environ 3 000 étudiant.e.s en licence et master ou pour des études doctorales.

Nous sommes organisés en sept départements : Anglais, Espagnol, Langues étrangères appliquées, Lettres modernes, Géographie, Histoire et Sciences du langage ; en cinq services : des études et de la scolarité, des moyens et des ressources humaines (enseignants), audiovisuel, informatique et technique et en quatre bureaux : des personnels BIATSS et de la formation, des relations internationales, des stages et de l'insertion professionnelle, et de la communication.

Le directeur ou la directrice du département, le/la responsable de formation ou chef-fe de service dont vous rejoignez l'équipe vous présentera les collègues enseignant-e-s, gestionnaires ou techniciens avec qui vous aurez à faire.

En tant qu'enseignant, vous serez éventuellement amené à être responsable d'une unité d'enseignement : dans ce cas, il vous reviendra de veiller à coordonner le travail des différents collègues intervenant dans le même enseignement, d'harmoniser les sujets d'examen et de centraliser les notes.

Le respect du calendrier universitaire est absolument essentiel pour assurer le bon fonctionnement de la composante, notamment en ce qui concerne la remise des sujets et des notes avant les dates limites indiquées, y compris, pour la session de rattrapage en juin, ce qui permet d'organiser sereinement les examens et les jurys aux périodes prévues.

Nous vous invitons à solliciter le personnel de l'UFR si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas de réponses dans les documents ici rassemblés.

Nous espérons que ce travail sera pour vous une expérience enrichissante et nous vous remercions pour les services que vous rendez à notre UFR.

Bien cordialement

Rachid NEDJAI
Directeur de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines

Calendriers

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR LLSH 2024 - 2025

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN			JUILLET			Août		
1 D	sem. 36	1 M	1 M		1 V	Férié	1 D	sem. 49	1 M	Férié	1 S	JPO	1 S		1 M	S11	1 J	Férié	1 D	sem. 23	1 M		1 V		1 M		1 V		1 S						
2 L	Début S1	2 M	S5	2 S	2 L		2 L		2 J		2 D	sem. 6	2 D	sem. 10	2 M		2 V		2 L		2 M		2 S		2 M		2 S		2 S						
3 M		3 J	S3 UEIOI	3 D	3 M	sem. 45	3 M		3 V		3 L		3 L		3 J	S10 UEIOI	3 S		3 M		3 J	Retour des notes	3 D	sem. 32	3 M		3 D	sem. 32	3 D						
4 M		4 V		4 L	4 M		4 M	S13	4 S		4 M		4 M	S7	4 V		4 D	sem. 19	4 M	Résultats LLSH	4 V		4 L		4 M		4 L		4 L						
5 J	S1	5 S		5 M	5 J		5 J	Examen UEIOI	5 D	sem. 2	5 M		5 M		5 S		5 L		5 J		5 S		5 M		5 S		5 M		5 M						
6 V		6 D	sem. 41	6 M	6 V	S9	6 V		6 L	Examens	6 J	S3 UEIOI	6 J	S6 UEIOI	6 D	sem. 15	6 M	Examens	6 V		6 D	sem. 28	6 M		6 D	sem. 28	6 M		6 M						
7 S		7 L		7 J	7 S	S7 UEIOI	7 S		7 M		7 V	Résultats LLSH	7 V		7 L		7 M			7 M		7 S		7 L		7 L		7 J		7 J					
8 D	sem. 37	8 M		8 V	8 D		8 D	sem. 50	8 M		8 S	S4	8 S	8 S	8 M		8 J		Férié	8 D	sem. 24	8 M	Jurys	8 V		8 M		8 V		8 V					
9 L		9 M	S6	9 S	9 L		9 L	Rattrapage 11/11	9 J		9 D	sem. 7	9 D	sem. 11	9 M	S12	9 V			9 L	Férié	9 M		Jurys	9 S		9 M		9 S		9 S				
10 M		10 J	S4 UEIOI	10 D	10 M	sem. 46	10 M	Révisions (vote CFVU)	10 V		10 L		10 L		10 J	Examen UEIOI	10 S			10 M	Examens	10 D		10 S		10 M		10 D	sem. 33	10 D					
11 M	S2	11 V		11 L	11 M	Férié	11 M				11 S	11 M		11 M	S8	11 V			11 D	sem. 20	11 M		11 V		11 L		11 M		11 L		11 L				
12 J		12 S		12 M	12 J		12 J				12 D	sem. 3	12 M	S5	12 M	12 S			12 L		12 J	Exam. UEIOI S3	12 S		12 M		12 S		12 M		12 M				
13 V		13 D	sem. 42	13 M	13 V	S10	13 V		13 L		Début S2	13 J	S4 UEIOI	13 J	S7 UEIOI	13 D	sem. 16		13 M		13 V		13 D	sem. 29	13 M		13 V		13 M		13 M				
14 S		14 L		14 J	14 S	S8 UEIOI	14 S	Examens Sem1+LAS	14 M			14 V		14 V		14 L			14 M		14 S		14 L	Férié	14 J		14 S		14 J		14 J				
15 D	sem. 38	15 M		15 V	15 D		15 D	sem. 51	15 M		S1	15 S		15 S		15 M			15 J		15 D	sem. 25	15 M	Résultats	15 V	Férié	15 M		15 V		15 V				
16 L	Début UEOT S1	16 M	S7	16 S	16 L		16 L	Examens	16 J	16 D	sem. 8	16 D	sem. 12	16 M		16 V		16 L		16 M		16 S		16 M		16 S		16 S							
17 M		17 J	S5 UEIOI	17 D	17 M	sem. 47	17 M			17 V	17 L		17 L		17 J		17 S		17 M		17 J		17 D	sem. 34	17 M		17 S		17 D						
18 M	S3	18 V		18 L	18 M		18 M			18 S	18 M		18 M	S9	18 V		18 D	sem. 21	18 M	Examens	18 V		18 L		18 M		18 S		18 L						
19 J	S1 UEIOI	19 S		19 M	19 J		19 J			19 D	sem. 4	19 M		19 M	19 S		19 L		19 J	Exam. UEIOI S4	19 S		19 M		19 S		19 M		19 M						
20 V		20 D	sem. 43	20 M	20 V	S11	20 V			20 L	Début UEOT S2	20 J		20 J	S8 UEIOI	20 D	sem. 17	20 M		20 V		20 D	sem. 30	20 M		20 V		20 M		20 M					
21 S		21 L		21 J	21 S	S9 UEIOI	21 S			21 M	S2	21 V		21 V	21 L	Férié	21 M	Retour des notes	21 S		21 L		21 J		21 S		21 J		21 J						
22 D	sem. 39	22 M		22 V	22 D		22 D		sem. 52	22 M	Retour des notes	22 S		22 S		22 M	Examens	22 J		22 D	sem. 26	22 M		22 V		22 S		22 V		22 V					
23 L		23 M	S8	23 S	23 L		23 L			23 J	S1 UEIOI	23 D	sem. 9	23 D	sem. 13	23 M			23 V		23 L		23 M		23 S		23 L		23 S						
24 M		24 J	S6 UEIOI	24 D	24 M	sem. 48	24 M			24 V	24 L		24 L		24 J			24 S		24 M		24 J		24 D	sem. 35	24 M		24 S		24 D					
25 M	S4	25 V		25 L	25 M		25 M		Férié	25 S	25 M	S6	25 M	S10	25 V			25 D	sem. 22	25 M	Examens	25 V		25 L		25 M		25 S		25 L					
26 J	S2 UEIOI	26 S		26 M	26 J		26 J		26 D	sem. 5	26 M		26 M	26 S		26 L			26 J			26 S		26 M		26 S		26 M		26 M					
27 V		27 D	sem. 44	27 M	27 V	S12	27 V		27 L		27 J	S5 UEIOI	27 J	S9 UEIOI	27 D	sem. 18		27 M	Jurys	27 V			27 D	sem. 31	27 M		27 S		27 M						
28 S		28 L		28 J	28 S	S10 UEIOI	28 S		28 M	S3	28 V		28 V	28 L		28 M				28 S			28 L		28 J		28 S		28 J		28 J				
29 D	sem. 40	29 M		29 V	29 D		29 D	sem. 1	29 M	Jurys	29 S		29 S		29 M	Examens		29 J	Férié	29 D		sem. 27	29 M		29 V		29 M		29 S		29 V				
30 L		30 M		30 S	30 L		30 L		30 J	S2 UEIOI	30 J		30 D	sem. 14	30 M				30 V			30 L	Examens	30 M		30 S		30 M		30 S		30 S			
		31 J			31 M		31 M		31 V	Jurys			31 L		31 S			31 S		31 D			31 J		31 D		31 M		31 D	sem. 36	31 D				

Vacances scolaires zone B, Orléans-Tours

Congés universitaires

Unités d'enseignement d'ouverture intégrées/transverses : UEIOI/T

IP WEB : semestres impairs : du 24 juin au 19 juillet puis du 21 août au 06 septembre

IP WEB : semestres pairs : du 23 octobre au 17 novembre

Unités d'enseignement d'ouverture intégrées ou transverses : S3 / S4	
Les cours d'UEOT pour les étudiants de L2 doivent être positionnés les jeudis à partir de 15h00 (cf Délibération CFVU N° 17 du 13 juin 2022)	
Semestre 3 : 10 semaines de cours Inscriptions du 28 août à 8h au 04 septembre 16h Début des enseignements : jeudi 19 septembre	Semestre 4 : 10 semaines de cours Inscriptions du 15 octobre à 8h au 22 novembre 16h Début des enseignements : jeudi 23 janvier

Stages	Cursus Licence et Master 1 : fin des stages le 31 août et délibération du jury au plus tard le 06 septembre IMPERATIVEMENT
	LP & Master 2 : fin des stages le 30 septembre. Soutenance et délibération du jury au plus tard le 15 octobre.

Mémoires	Master 1 : fin des soutenances le 31 août et délibération du jury au plus tard le 07 septembre IMPERATIVEMENT
	Master 2 : fin des soutenances le 31 août (par dérogation le 30 septembre) et délibération du jury au plus tard le 02 octobre

CESURE
Départ au 1er semestre 2024/2025 ou pour l'année entière : 1ère campagne : dépôt des dossiers avant le 7 juin 2024
Départ au 2ème semestre 2024/2025 : dépôt des dossiers du 22/09/24 au 14/11/24.

Réorientation entre le S1 et le S2 :
Inscription aux ateliers : à partir du 1er octobre 2024.
Ateliers : 15/10 de 9h30 à 11h30, 12/11 de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h.
Retrait des dossiers : du 1er octobre au 30 novembre 2024.
Dépôt des dossiers : le 30 novembre 2024 au plus tard.
Inscription dans la formation : du 16 décembre 2024 au 10 janvier 2025.

Rentrée universitaire 2024-2025 des étudiants de 1ère année

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines : LLSH

 	MENTIONS	RENTREES PEDAGOGIQUES Présence obligatoire des étudiants
UFR LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES (LLSH)	Licence LLCER Anglais	Mardi 3 Septembre 9h à 10h30 Amphithéâtre PEGUY - UFR LLSH
	Licence LLCER Espagnol	Jeudi 5 Septembre 15h à 16h30 Salle 274 - UFR LLSH
	Licence Lettres	Lundi 2 Septembre 9h à 10h30 Amphithéâtre GENEVOIX - UFR LLSH
	Licence LEA Anglais-Allemand LEA Anglais-Espagnol LEA Anglais-Japonais (x)	Lundi 2 Septembre 9h à 10h30 Amphithéâtre PEGUY - UFR LLSH
	Licence Sciences du Langage	Lundi 2 Septembre 10h45 à 12h15 Amphithéâtre GENEVOIX - UFR LLSH
	Licence Histoire	Lundi 2 Septembre 10h45 à 12h30 Amphithéâtre PEGUY - UFR LLSH
	Double Licence Droit - Histoire	Lundi 2 Septembre 10h45 à 12h30 Amphithéâtre PEGUY - UFR LLSH et Lundi 2 Septembre : 14h à 16h Amphithéâtre Jousse/Cantillon et 16h à 17h - Salle Sully 2 UFR DEG
	Licence Géographie et Aménagement	Mardi 3 Septembre 10h45 à 12h30 Amphithéâtre GENEVOIX - UFR LLSH
	Géographie Santé (LAS)	Mardi 3 Septembre 10h45 à 12h30 en Amphi GENEVOIX - UFR LLSH et Jeudi 5 Septembre - 18h à 20h - Amphithéâtre Pothier - UFR DEG

(x) les cours de japonais commencent le **Lundi 2 Septembre selon le planning en ligne, jusqu'au **Vendredi 6 septembre inclus****

Le livret des enseignements est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.univ-orleans.fr/fr/lettres/etudiants/portails-1ere-annee>



L1 LEA - Anglais / Japonais

« Découverte de la Langue » LAL1JN0 - Groupes 1, 2, 3, 4

Ces cours sont obligatoires

JOUR	HORAIRES	GROUPE	SALLES
Lundi 2 Septembre	11h-12h	1 + 2 + 3 + 4	Mme Henninger, amphi Jean Zay
Mardi 3 Septembre	9h30 à 11h	1	Mme Itoh, salle 257
	11h à 12h30	2	Mme Itoh, salle 257
	13h30 à 15h	3	Mme Itoh, salle 257
	15h à 16h30	4 si effectif suffisant	Mme Itoh, salle 257
Mercredi 4 Septembre	9h30 à 11h	2	Mme Yasui, salle 257
	11h à 12h30	3	Mme Yasui, salle 257
	13h30 à 15h	4 si effectif suffisant	Mme Yasui, salle 257
	15h à 16h30	1	Mme Yasui, salle 257
Jeudi 5 Septembre	9h30 à 11h	3	Mme Itoh salle 257
	11h à 12h30	4 si effectif suffisant	Mme Itoh salle 257
	13h30 à 15h	1	Mme Itoh salle 257
	15h à 16h30	2	Mme Itoh salle 257
Vendredi 6 Septembre	9h30 à 11h	4 si effectif suffisant	Mme Itoh salle 257
	11h à 12h30	1	Mme Itoh salle 257
	13h30 à 15h	2	Mme Itoh, salle 257
	15h à 16h30	3	Mme Itoh, salle 257

Les étudiants seront affectés dans les groupes lors de la réunion de rentrée du

LUNDI 2 Septembre à 9h

Si votre nom ne figure pas sur les listes, assistez aux cours en fonction de l'ordre alphabétique.

Organisation des examens

Cursus Licence et Master 1ère année

Semestres impairs - Session 1

Remise des sujets (session 1 & session 2)	vendredi 15 novembre 2024
Examens UEOI	jeudi 05 décembre 2024
Examens	du 16 au 20 décembre 2024 et du 06 au 14 janvier 2025
Remise des notes d'examens terminaux	mercredi 22 janvier 2025
Jurys	29 au 31 janvier 2025
Résultats	vendredi 7 février 2025

Semestres pairs - Session 1

Remise des sujets (session 1 & session 2)	vendredi 21 mars 2025
Examens UEOI	jeudi 10 avril 2025
Examens	du 22 au 30 avril 2025 et du 5 au 7 mai 2025
Remise des notes d'examens terminaux	mercredi 21 mai 2025
Jurys	27 au 28 mai 2025
Résultats	mercredi 4 juin 2025

Semestres pairs & impairs - Session 2

Examens	du 10 au 30 juin 2025
Remise des notes d'examens terminaux	jeudi 3 juillet 2025
Jurys	08 au 9 juillet 2025
Résultats	mardi 15 Juillet 2025

Liens utiles

Réglementation des études, modalités de contrôle des connaissances :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/lettres/etudiants/scolarite>

Environnement numérique de travail : <http://ent.univ-orleans.fr>

CELENE (plateforme de cours en ligne) : <http://celene.univ-orleans.fr/>

La bibliothèque universitaire : <https://scd.univ-orleans.fr/bu-lettres-langues-sciences-humaines>

Vos droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14012>

Organigrammes

LISTES DES FORMATIONS À L'UFR LLSH 2024-2025

Département anglais

A. Habran

Direction des études LLCER anglais

N. Serpollet / K. Benayada

Master langues et sociétés: T. Robin
Parcours Médiation Interculturelle et Recherche (MIR): T. Robin
Parcours Traduction Communication Multilingue (TCM): A. Ray

Département espagnol

S. Fasquel S. Kasmi

Direction des études LLCER espagnol

S. Fasquel / S. Kasmi

Département lettres

B. Barut

Direction des études Licence lettres : C. Morille

Master lettres : S. Loubère
Parcours Recherche / Parcours Création littéraire

Département sciences du langage

B. Ursi

Direction des études : P. Godiveau

Master sciences du langage : E. Schang
Parcours Didactique & Numériques (DN) : M. Skrovec et P. Godiveau
Parcours Analyses et Traitements Linguistiques (ATL) : E. Schang

Département langues étrangères appliquées (LEA)

S. Fournie-Chaboche / M. Ginestà-Munoz

Direction des études Licence LEA : C. Decobert

DU Japonais
M. Shimosakai

Master LEA : E. Tabuteau

Parcours LANGues et Management International (LAMI) : E. Tabuteau
Parcours Langues, Affaires et Commerce International (LACI) : E. Gallet
Parcours Langues, Affaires et Commerce International (LACI) en apprentissage : I. Noël

Département géographie et aménagement

P. Bartout

Direction des études Licence géographie et aménagement

J-M Zaninetti

Licences professionnelles

Cartographie, topographie et SIG : A. Bensaid
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement - gestion de l'eau et développement de ses territoire (Châteauroux): G. Palka
Master Géographie, aménagement, environnement et développement : F. Guérit
Parcours Valorisation et Développement des Territoires Ruraux (VDTR) :
Parcours Eau & Territoires (E&T) : C. Le Calvez
Parcours développement durable, local et solidaire (DDLS) : F. Guérit

Département histoire

A. Suspène

Direction des études Licence histoire : C. Speroni

Master histoire : A. Suspène

Parcours Métiers de l'Etude, Médiation et de la Promotion de l'HISTOIRE
(MEMPHIS): Anna Caiozzo
Parcours MEmoires, POuvoirs, Cutures, Sociétés (MEPOCS) : Noëlline Castagnez
Parcours Métiers de l'Accompagnement Politique et de la COMmunication
(MAPCOM) : Gaël Rideau

Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)/ INSPE

M1 lettres : L. Depretto et C. Colombel-Teuira /INSPE

M1 anglais : A. Lainé et P. Catoire/INSPE

M1 espagnol : M. Eymar et J-Y Allin/INSPE

M1 histoire-géographie : A. Vrignon

Directeur
R. NEDJAI

Directeur adjoint
G. CLOISEAU

Assistante de direction
D. BREJAUD

Mobilité internationale
M. SHIMOSAKAI

Correspondant handicap
C. DUGUA

Référent pédagogie et numérique
G. ENGUEHARD & P. GODIVEAU

Services Administratifs , Pédagogiques et Techniques

R.S.A. : F. BUQUET

**Langues, Littératures et Civilisations
Etrangères et Régionales (LLCER)**

Parcours Anglais
Directeur

A. HABRAN

Direction des études

N.SERPOLLET/ K. BENAYADA

Assistant enseignant déficient visuel

S. SERRANO

Parcours Espagnol

Directeurs

S.FASQUEL / S. KASMI

Direction des études

S.FASQUEL / S. KASMI

Histoire

Directeur

A. SUSPENE

Direction des études

C. SPERONI

Géographie et aménagement

Directeur

P. BARTOUT

Direction des études

J-M. ZANINETTI

Service des études et de la scolarité

Responsable de service

P. FERRANDEZ

**Bureau Apogée et scolarité
administrative**

Resp : C. MENINO

S. MILLET

S. HARDY (accueil)

A. DUBREUIL (Secrétariat pédagogique)

Bureau-Licences

Resp : F. DAOUDI

S. BIGOT

J. DUGUAY

C. LATOURNERIE

Bureau Masters

Resp : S. HARANG

/

D. RICHEL

**Service des moyens et des ressources
humaines (enseignants)**

Responsable de service

C. CYGLER

Bureau des finances

Resp : F. PERROT

**Bureau des services d'enseignement et
des emplois du temps**

C. FOUCAULT

J. ROUSSEAU

T. SORNIQUE

**Bureau des personnels BIATSS
et de la formation**

Resp : D. BREJAUD

Service technique

Resp : S. DELACENSERIE

Logistique: P. PAJON

**Bureau des relations
internationales**

Resp : M. VILGARD

A. BABILLOT

Bureau des stages

Resp :

M. FADLI

Bureau de la communication

Resp : V. POTTIER

Service informatique (DSI)

T. BODUSSEAU

M. BOUALLAGUI

Service audio-visuel

Resp : F. GASC

Langues Etrangères Appliquées (LEA)

Directrices

S. FOURNIE-CHABOCHE / M. GINESTA-MUNOZ

Direction des études: C. DECOBERT

Lettres

Directeur

B. BARUT

Direction des études

C. MORILLE

Sciences du Langage (SDL)

Directrice

B. URSI

Direction des études

P. GODIVEAU

Chargée d'apprentissage

V. FROMENT

la Recherche : les Laboratoires

Secrétariat : M. RANDIMBIARISON

CEDETE

Directrice : G. PIERRE

Cartographie SIG : T. NASSER

POLEN

Directrice : G. RIBEMONT

Chargé d'édition: J-L TALLON

Laboratoire LLL

Directeur : L. ABOUDA

Secrétariat et gestion : C. ALEONARD

IRAMAT

Directrice : S. NIETO-PELLETIER

REMELICE

Directrice : K.J WALLART

CES de Châteauroux

Directrice

A. TREPPOZ

Adjointe de direction

A. GAILLARD

**Gestionnaire financière -
Scolarité administrative**

E. MASSICARD / C. CONFOLANT

Scolarité pédagogique :

R. CLERICI

Accueil

T. MULLER

Annuaire

Annuaire du personnel BIATSS - 2024/2025

pour les appels depuis l'extérieur composer préalablement le : 02 38 41 (- - -) / 02 38 49 ()

<i>Direction</i>	directeur.llsh@univ-orleans.fr	
NEDJAI Rachid	Port: 06 27 27 47 11	(41)-7106
CLOISEAU Gilles	direction.llsh@univ-orleans.fr	(41)-7106
BUQUET François	rsa.llsh@univ-orleans.fr	(41)-7103
BREJAUD Delphine		(41)-7106
<i>Salle 122 « Jacqueline Magnou »</i>		(41)-7049
<i>Service des études et de la scolarité</i>	scolarite.llsh@univ-orleans.fr	
FERRANDEZ Philippe		(49)-4086
<i>Bureau Apogée et scolarité administrative</i>		
MENINO Christine	apogee.llsh@univ-orleans.fr	(49)-4087
DUBREUIL Aurore (Secrétariat pédagogique)	secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr	(49)-4701
MILLET Sabrina	inscriptions.llsh@univ-orleans.fr	(41)-7101
HARDY Stéphanie		(49)-2485
HARDY Stéphanie (accueil)	scolarite.llsh@univ-orleans.fr	(49)-2500
<i>Bureau Licences</i>	licences.llsh@univ-orleans.fr	
DAOUDI Françoise		(41)-7324
BIGOT Sylvain		(41)-7328
DUGUAY Jeanne		(49)-2479
LATOURNERIE Corine		(49)-4353
<i>Bureau Masters</i>	masters.llsh@univ-orleans.fr	
HARANG Sandrine		(49)-4765
		(49)-4713
RICHET Delphine		(49)-4001
<i>Service des moyens et des ressources humaines (enseignants)</i>	spe.llsh@univ-orleans.fr	
CYGLER Caroline		(41)-7326
<i>Bureau des services d'enseignement et des emplois du temps</i>	spe.llsh@univ-orleans.fr	
FOUCAULT Charline		(49)-2495
ROUSSEAUJulie		(41)-7156
SORNIQUE Théophile		
<i>Bureau des finances</i>	compta.llsh@univ-orleans.fr	
PERROT Frédéric		(41)-7107
<i>Bureau des personnels BIATSS et de la formation</i>		
BREJAUD Delphine	delphine.brejaud@univ-orleans.fr	(41)-7106
<i>Bureau des relations internationales</i>	international.llsh@univ-orleans.fr	
VILGARD Marion		(49)-4773
BABILLOT Antonin		(49)-2407
<i>Bureau des stages</i>	stages.llsh@univ-orleans.fr	
FADLI Malikeddine		(41)-7144

Bureau de la communication

POTTIER Valentin

communication.llsh@univ-orleans.fr

Port: 06 14 95 94 72 (49)-4921

Service audiovisuel

GASC Florian

audiovisuel.llsh@univ-orleans.fr

Port: 06 23 30 65 10 (41)-7113

Service informatique (DSI)

BODUSSEAU Theo

aide.info.llsh@univ-orleans.fr

(49)-4845

BOUALLAGUI Montacer

Service technique

si.llsh@univ-orleans.fr

DELACENSERIE Stephane

Port: 06 08 91 19 46 (49)-2784

PAJON Philippe

Port: 06 14 95 94 72 (Int)-3033

Secrétariat recherche

RANDIMBIARISON Michelle

michelle.randimbiarison@univ-orleans.fr (41)-7351

CEDETE

NASSER Tarek

tarek.nasser@univ-orleans.fr (49)-2525

CFA des Universités

FROMENT Virginie

apprentissage@cfa-univ.fr (41)-7821

*Centre d'études Supérieures de Châteauroux (C.E.S)
Site Balsan - 90, Avenue F. Mitterrand - 36000 Châteauroux*

TREPPOZ Armelle

direction.ces@univ-orleans.fr 02 54 08 52 92

GAILLARD Amina

amina.gaillard@univ-orleans.fr 02 54 08 52 92

Recrutement
et
emploi
de vacataires
Réglementation

RECRUTEMENT DES VACATAIRES ENSEIGNANTS RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

- loi n°84-52 du 26 janvier 1984 ;
- décret n°87-889 du 19 octobre 1987 modifié et décret n°2015-527 du 12 mai 2015

Les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent faire appel à des chargés d'enseignement vacataires et à des agents temporaires vacataires.

1. Les chargés d'enseignement vacataires (CEV) :

a. Les personnalités choisies pour leurs compétences doivent justifier d'une **activité principale** consistant :

- **soit** en une activité salariée d'au moins 900 heures de travail par an auprès d'un seul employeur,
- **soit** en la direction d'une entreprise,
- **soit** en l'exercice d'une profession libérale à condition d'être assujettie à la contribution économique territoriale **ou** de justifier qu'elles ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans.

Pour les « formateurs » enseignant dans le cadre d'un organisme privé, il devra être distingué les heures consacrées à l'enseignement qui devront figurer sur l'attestation (sachant qu'une heure d'enseignement est assimilée à trois heures d'activité salariée effectives pour le décompte des 900 heures par an).

Le recrutement de personnes au chômage est interdit. Si les CEV perdent leur activité principale, ils peuvent néanmoins continuer leurs fonctions d'enseignement pour une durée maximale d'un an.

b. Les personnels fonctionnaires ou agents de l'État :

- les enseignants doivent solliciter, préalablement à leur prise de fonction, une autorisation de cumul d'activité auprès de leur chef d'établissement.
- les personnels BIATSS peuvent être autorisés à dispenser des heures complémentaires d'enseignement en dehors de leurs heures de service. Ils doivent également solliciter une demande d'autorisation de cumul préalablement à leur prise de fonction.

2. Les agents temporaires vacataires (ATV) :

Les ATV ne peuvent assurer que des TD et/ou TP. L'enseignement qui leur sera confié ne pourra excéder **96 heures équivalent Travaux Dirigés**.

c. Les agents temporaires vacataires étudiants doivent remplir les conditions suivantes :

- être étudiant inscrit en 3^{ème} cycle en vue de la préparation d'un diplôme de 3^{ème} cycle de l'enseignement supérieur.

d. Les agents temporaires vacataires retraités :

- doivent bénéficier d'une pension de retraite ou d'une allocation de préretraite ou être en CFA,
- être âgés de moins de 67 ans au 1^{er} septembre de l'année de recrutement, ayant exercé au moment de leur cessation de fonction une activité professionnelle principale extérieure.

Ils peuvent être recrutés dans les disciplines suivantes ((juridique, économique, gestion, langues, mathématiques, informatique, sciences physiques pour l'ingénieur, génie mécanique, génie civil, génie chimique, sciences de la terre).

NE PEUVENT ETRE RECRUTÉS EN QUALITÉ DE VACATAIRES :

- les ATV retraités de plus de 67 ans
- Les CEV de plus de 65 ans (voir limite d'âge ci-dessous selon leur mois/année de naissance)

Année de naissance des agents	Limite d'âge
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	65 ans
Du 1 ^{er} juillet 1951 au 31 décembre 1951	65 ans et 4 mois
1952	65 ans et 9 mois
1953	66 ans et 2 mois
1954	66 ans et 7 mois
A compter de 1955	67 ans

- les retraités de l'établissement
- les ATER, les doctorants contractuels et les assistants de langue étrangère
- les fonctionnaires (enseignants ou non) en disponibilité, en congé parental, les enseignants bénéficiant d'un congé pour recherche et conversion thématique (CRCT), ou en congé sans traitement.

Tous les enseignants vacataires sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement : ils participent notamment au contrôle des connaissances, aux examens et à leurs surveillances, à la correction des copies de leurs examens selon le calendrier de la scolarité, aux retours des copies auprès des étudiants. Cf. Réglementation des études et modalités et de contrôle de connaissances (MCC). Vous devez signaler toute absence à spe.llsh@univ-orleans.fr
L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération ni à une réduction des obligations de service.
Aucune prise en charge de frais de déplacement n'est possible en Licence générale.

Vous pouvez consulter vos bulletins de salaire sur l'application : <https://ensap.gouv.fr/>

3. Créer et activer son compte numérique universitaire :

Toute personne recrutée par l'université est automatiquement entrée dans l'annuaire de l'université, et obtient donc une adresse mail universitaire professionnelle. Cette adresse mail doit **obligatoirement être la seule adresse utilisée pour communiquer avec les personnels et étudiants de l'université.**

Pour Activer son compte ENT : utiliser le lien ent.univ-orleans.fr/ puis cliquer sur «Activer mon compte » sur la gauche, avant de suivre toute la procédure indiquée sur le site.

Pour cela vous aurez besoin de votre numéro SIHAM que vous pourrez obtenir soit en cliquant sur « je ne connais pas mon identifiant SIHAM » soit en contactant le service du personnel enseignant à l'adresse mail suivante : spe.llsh@univ-orleans.fr.

Cela ne signifie toutefois pas que l'accès aux outils se fait de manière automatique :

Une fois le compte activé, vous pourrez vous connecter à CELENE : celene.univ-orleans.fr/ en utilisant prenom.nom en identifiant et le mot de passe que vous aurez créé en activant votre compte

Vous pourrez également activer son compte Teams :

Première connexion

Chaque personnel peut dès maintenant utiliser ces outils en se connectant sur www.office.com avec les éléments suivants:

- Identifiant: prenom.nom@univ-orleans.fr (le nom utilisé est le nom d'usage)

- Mot de passe provisoire: constitué sous la forme UoMMAAAA!pXXXXX avec :

- MM: le mois de naissance de l'agent, sur 2 chiffres (ex 04 pour avril, 12 pour décembre)
- AAAA: l'année de naissance de l'agent, sur 4 chiffres
- XXXXX: le numéro SIHAM de l'agent

Si vous ne connaissez pas votre numéro SIHAM, celui-ci est disponible dans l'ENT, rubrique «Mon Dossier», <http://ent.univ-orleans.fr/>

Par exemple :

- Marie Gomez est née le 26/10/1975 et son numéro SIHAM est 58469. Son mot de passe provisoire sera Uo101975!p58469
- Michel Durand est né le 11/03/1962 et son numéro SIHAM est 3455. Son mot de passe provisoire sera Uo031962!p3455

Important : lors de votre première connexion, on vous demandera de changer le mot de passe.



Organisation des examens terminaux

La composition du jury est communiquée aux étudiants par voie d'affichage sur les panneaux officiels de l'Administration de la composante, au moins 15 jours avant le début des examens.

ORGANISATION DES EXAMENS TERMINAUX :

➤ **Calendrier universitaire des examens :**

- Le calendrier universitaire de l'établissement et les périodes d'examens sont arrêtés par le Conseil d'Administration et après délibération de la CFVU dans le cadre de l'organisation générale de l'année universitaire. Chaque composante arrête dans la limite de ce cadre, ces dates d'examens.
- Les dates d'examens ainsi que les matériels et documents autorisés, sont affichés sur les panneaux officiels réservés à l'Administration dans chaque composante, au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

➤ **Convocations aux examens**

- Sont convoqués aux examens les étudiants ayant satisfait aux inscriptions administratives et pédagogiques. Il n'y a pas de convocation aux épreuves de contrôle continu.
- La convocation des étudiants aux épreuves est réalisée par voie d'affichage au plus tard 15 jours avant le début des épreuves ; le jour, la date, le lieu et les modalités d'examens, les matériels et/ou les documents autorisés y sont précisés. Il est obligatoire de convoquer les étudiants une demi-heure au moins avant le début des épreuves écrites et un quart d'heure avant le début des épreuves orales.
- Seuls les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études recevront une convocation individuelle. En l'absence d'une telle convocation, l'étudiant devra prendre contact avec le service scolarité.
- L'étudiant qui ne se présente pas à une épreuve, quel que soit son motif, est déclaré défaillant.

➤ **Responsabilité des épreuves**

- Le responsable de l'enseignement (Unités d'enseignement (UE) ou élément constitutif (EC) ...) est responsable de l'épreuve (écrite, orale, pratique, physique ou de leur combinaison).
- Il est responsable du sujet, de l'organisation des corrections, de la collecte et de la transmission des notes au jury.
- Il précise sur le sujet la durée de l'épreuve, les seuls documents ou matériels autorisés.

➤ Epreuves écrites

▪ Conditions générales de l'examen :

Il est recommandé d'avoir un minimum de deux personnels de surveillance dans chaque salle d'examen selon le nombre d'étudiants à encadrer.

Le responsable de l'épreuve doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour surveiller l'épreuve ou être remplacé et joignable.

Les surveillants doivent employer tous les moyens utiles pour éviter les fraudes, notamment :

- ils vérifient l'identité des candidats sur présentation de leur carte d'étudiant de l'année. A défaut, une pièce d'identité en cours de validité portant une photo sera exigée.

- ils donnent les consignes utiles afin que les étudiants se placent dans la salle et déposent tous les documents non autorisés à l'endroit indiqué.

- ils veillent, après l'épreuve, à ne laisser dans la salle d'examen aucun matériel d'examen (copie, brouillon, sujets.....).

▪ En début d'épreuve :

Seuls les étudiants avec une inscription administrative et pédagogique en règle peuvent participer à l'épreuve.

A l'entrée de la salle, les surveillants pointent les étudiants sur la liste d'émargement. Les étudiants non portés sur la liste peuvent cependant composer, la validation de leur composition ne sera faite qu'après vérification de l'inscription pédagogique.

L'accès à la salle d'examen est interdit aux candidats inscrits à l'examen qui se présenteraient après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets d'examens.

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, aucun candidat ne doit être autorisé à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure, sauf cas d'urgence.

Après la 1ère heure, les étudiants peuvent quitter définitivement la salle dans les mêmes conditions qu'en fin d'épreuve.

▪ En fin d'épreuve :

La durée d'un examen doit être respectée et ne peut être prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

A l'issue du temps de composition, les candidats doivent remettre immédiatement leur copie. La remise de la copie est obligatoire, même s'il s'agit d'une copie blanche. Ceci s'applique également au candidat qui quitte définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Il est rappelé qu'un étudiant qui refuse de rendre sa copie est en principe considéré comme défaillant.

Les candidats doivent obligatoirement signer la liste d'émargement au plus tard au moment de la remise de leur copie.

Un procès-verbal d'épreuve doit être rédigé à l'issue de chaque épreuve et signé par le personnel de surveillance. Il doit mentionner toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre

d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les sorties momentanées et les incidents survenus lors l'épreuve.

▪ **Conditions particulières :**

Les surveillants sont informés des conditions particulières d'examens dont bénéficient certains candidats (majoration de temps médical, modalités particulières de surveillance ou toute autre disposition spéciale en faveur des candidats en situation de handicap).

▪ **Conduite en cas de fraude :**

Sont assimilables à une tentative de fraude et passibles de la Section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université, notamment :

- l'introduction, dans la salle d'examen, d'informations non expressément autorisées et ce quel que soit le support utilisé (papier, mémoire d'ordinateur, de calculatrice, ...)
- la communication durant l'épreuve avec un autre candidat ou toute personne extérieure, dans et en dehors de la salle d'examen, quel que soit le moyen de communication utilisé, (téléphones mobiles, messagerie, ...)
- la substitution de personne ;
- le fait de copier sur un autre étudiant ;
- dans le cas de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le Président de l'Université, le Directeur de la composante ou toute personne habilitée.

Selon l'article R712-10 du code de l'éducation : en cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés sauf désordre causé par celui (ou ceux)- ci cf supra.

- Le surveillant saisit les pièces ou matériels (à l'exception de la copie d'examen) permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.
- Le surveillant établit immédiatement un procès-verbal des faits, signé par lui-même, contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude ; si les personnes concernées refusent de contresigner le document, la mention de leur refus doit être portée sur le procès-verbal.
- Le procès-verbal est transmis au Directeur de la composante qui demande au Président de l'Université de saisir la section disciplinaire.
- Le jury d'examen délibère sur les résultats des candidats auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat.
- Les candidats sont admis à participer à toutes les autres épreuves dans les conditions habituelles. Toutefois, ni attestation de réussite, ni relevé de notes ne

peuvent être délivrés à ces candidats avant que la section disciplinaire de l'Université n'ait statué sur leur cas.

➤ **Epreuves orales :**

- L'enseignant responsable procède à la vérification de l'identité du candidat conformément aux dispositions décrites pour les épreuves écrites.
- Les cas de fraude aux épreuves orales seront traités conformément aux dispositions décrites pour les épreuves écrites.

➤ **Epreuves pratiques :**

- L'enseignant responsable procède à la vérification de l'identité du candidat conformément aux dispositions décrites pour les épreuves écrites.
- Le candidat doit, pendant l'épreuve, utiliser le matériel mis à sa disposition et mentionné sur la convocation.
- Les cas de fraude aux épreuves pratiques seront traités conformément aux dispositions décrites pour les épreuves écrites.

➤ **Epreuves physiques :**

- L'enseignant responsable procède à la vérification de l'identité du candidat conformément aux dispositions décrites pour les épreuves écrites.
- Le candidat doit, pendant l'épreuve, utiliser le matériel homologué par le règlement de la Fédération Sportive Française concernée,
- Seul un certificat médical peut permettre à un candidat de voir une épreuve physique différée
- En cas de blessure en cours d'épreuves, il appartient à l'enseignant responsable de juger de l'opportunité d'arrêter le candidat qui devra fournir un certificat médical descriptif dans un délai de 48 heures.
- Les cas de fraude aux épreuves physiques seront traités conformément aux dispositions décrites pour les épreuves écrites.

➤ **Procès-verbal de déroulement d'épreuve :**

A l'issue des épreuves (écrites, orales, pratiques, physiques) un procès-verbal est rempli et émargé par les surveillants ou interrogateurs. Ce procès-verbal est mis à la disposition du Président de jury pour la délibération, ainsi que les listes d'appel émargées.

Le procès-verbal de déroulement de l'épreuve mentionne en particulier :

- le nombre d'étudiants inscrits à l'épreuve ;
- le nombre d'étudiants présents à l'épreuve ;
- le nombre de copies recueillies ou d'entretiens oraux ou d'épreuves physiques réalisés ;
- les observations ou incidents constatés pendant l'épreuve.

JURY :

Le jury est souverain.

La séance de délibération de jury n'est pas publique.

Les délibérations du jury engagent solidairement l'ensemble des personnes qui le composent.

Aucun de ses membres ne peut faire de déclaration individuelle portant sur les travaux du jury.

COMMUNICATION DES RESULTATS :

Les notes de contrôles continus sont communiquées aux étudiants « sous réserve de la délibération du jury ». Ces notes restent provisoires tant que le jury n'a pas statué.

Les résultats délibérés de semestre ou de diplôme prennent un caractère définitif lorsque les listes signées par le président du jury et revêtues du cachet de la composante sont affichées sur les panneaux de l'administration. Les listes affichées font mention des voies et délais de recours (2 mois).

Les étudiants ont droit, sur leur demande, à la communication de leur copie et à un entretien au plus tard dans les 2 mois qui suivent la proclamation des résultats.

A l'exception des erreurs matérielles, toute contestation des résultats ou rectification de note après affichage des résultats doit être soumise à l'avis du jury qui doit se réunir dans la même composition que lors de la précédente délibération.

RELEVÉ DE NOTES, ATTESTATION DE REUSSITE ET DELIVRANCE DU DIPLOME :

Un relevé de notes est à la disposition des étudiants sur leur ENT et dans les composantes.

Dans l'attente de la disponibilité des diplômes (au plus tard 6 mois après la diffusion des résultats), les étudiants peuvent sur simple demande obtenir une attestation de réussite.



Outils numériques

1 - Comment accéder aux outils numériques de l'université pour la première fois quel que soit le statut ?

Toute personne recrutée par l'université est automatiquement entrée dans l'annuaire de l'université, et obtient donc une adresse mail universitaire professionnelle. Cela ne signifie toutefois pas que l'accès aux outils se fait de manière automatique ensuite. Voilà ce qui doit se passer :

1. le collègue **active son compte ENT** ici : ent.univ-orleans.fr/ et clique sur « Activer mon compte sur la gauche », avant de suivre toute la procédure indiquée
ATTENTION : pour activer son compte, **il faut être sur le réseau de l'université, donc sur place**, sur n'importe quel ordinateur de bureau ou dans la salle multimédia, n°280 ;
2. une fois le compte activé, le collègue utilise prenom.nom en identifiant, et le mot de passe qu'il vient de créer pour **se connecter à CELENE** : celene.univ-orleans.fr/

Une fois que cela est fait, le collègue peut chercher à **activer son compte Teams**. Pour ce faire, merci de suivre les indications données par la DSI, que nous vous redonnons ci-dessous :

Première connexion

Si vous êtes déjà utilisateur de Teams avec votre adresse universitaire, ce paragraphe ne vous concerne pas.

Chaque personnel peut dès maintenant utiliser ces outils en se connectant sur www.office.com avec les éléments suivants :

- **Identifiant** : prenom.nom@univ-orleans.fr : le nom utilisé est le nom d'usage
- **Mot de passe provisoire** : constitué sous la forme UoMMAAAA!pXXXXX avec :
 - o MM : le mois de naissance de l'agent, sur **2 chiffres** (ex 04 pour avril, 12 pour décembre)
 - o AAAA : l'année de naissance de l'agent, sur 4 chiffres
 - o XXXXX : le numéro harpège de l'agent
Si vous ne connaissez pas votre numéro harpège, celui-ci est disponible dans l'ENT, rubrique « Mon Dossier », <http://ent.univ-orleans.fr/>

Par exemple :

- o Marie Gomez est née le 26/10/1975 et son numéro harpège est 58469. Son mot de passe provisoire sera Uo101975!p58469
- o Michel Durand est né le 11/03/1962 et son numéro harpège est 3455. Son mot de passe provisoire sera Uo031962!p3455

Important : lors de votre première connexion, on vous demandera de changer le mot de passe.

2 - CELENE : plate-forme pédagogique de l'Université d'Orléans

Le site CELENE (« Cours en ligne et enseignement numérique pour les étudiants des universités d'Orléans et de Tours ») est une plateforme d'apprentissage basée sur le logiciel Moodle.

Idéalement, chaque cours en présentiel devrait être accompagné d'un espace ouvert sur CELENE. A minima, cela permet de déposer les documents utilisés en cours : c'est un gain du temps par rapport au recours au service reprographie, un geste écologique et surtout un service rendu aux étudiant-e-s qui ne peuvent venir en cours, soit ponctuellement (maladie), soit parce qu'ils sont inscrits en Régime spécial d'études (étudiant-e-s salarié-e-s, élu-e-s, en charge d'enfants en bas âge, sportifs de haut niveau...).

En allant plus loin, CELENE offre un nombre important d'outils pédagogiques : dépôt de devoirs en ligne (avec la possibilité de les faire analyser par le logiciel anti-plagiat Compilation, de les annoter directement en ligne...), évaluation en ligne, forums de discussion et autres activités collaboratives.

Pour ouvrir un cours en ligne, il suffit d'avoir une adresse mail universitaire, de contacter avec celle-ci les collègues responsables de l'ouverture des cours sur CELENE de la composante (pedagogie-num.llsh@univ-orleans.fr) et de leur faire parvenir les informations qui sont requises dans le document joint.

Une fois l'espace créé, vous êtes totalement en charge de la gestion de votre espace de cours, et pouvez en modifier tous les paramètres.

Introduction à CELENE :

<http://celene.univ-orleans.fr/course/view.php?id=196>

Documentation mise à disposition par le développeur du logiciel Moodle :

<https://docs.moodle.org/3x/fr/Accueil>

3 – Service audiovisuel VideoLab

Florian GASC

Audiovisuel.llsh@univ-orleans.fr

02 38 41 71 13

Le numérique à l'UFR LLSH qu'en est-il ?

1/ C'est la production audiovisuelle de

- Ressources multimédia à caractère pédagogique, scientifique ou culturel
- Captations de colloques, conférences, évènements en direct
- Supports vidéo et audio de communication

Pour toute demande de captation audiovisuelle, il vous faut écrire à audiovisuel.llsh@univ-orleans.fr en indiquant les dates, heures et lieux de tournage, **au plus tard une semaine avant l'événement.**

2/ C'est également un vidéoLab.

Ce service que nous proposons offre aux étudiants et associations étudiantes, ainsi qu'à tous les personnels, la possibilité d'être accompagnés dans la réalisation de leurs projets audiovisuels. De l'écriture et à la production, prêt de matériel de tournage, aide à la postproduction et à la diffusion, nous sommes à vos côtés dans la réalisation de vos idées.

3/ C'est de l'aide à l'utilisateur

- assistance et formation à l'utilisation des systèmes de visioconférence et de webconférence
- réservation de salles de visioconférence sur le campus d'Orléans,
- gestion des infrastructures audiovisuelles des services centraux : maintenance, choix et renouvellement des matériels.
- Expertise technique et conseil à la conception des projets d'équipements audiovisuels et multimédias (amphithéâtres, systèmes de visioconférence, salles innovantes...)
- Accompagnement dans le choix de matériel audiovisuel et dans leur exploitation.
- Le prêt de matériel

Pour tout prêt de matériel merci d'écrire à pret.llsh@univ-orleans.fr

4 /C'est de l'appui à la pédagogie innovante

- Administrer la plateforme pédagogique CELENE (Moodle)
- Formations à destination des enseignants (Celene, Webconférence, etc...)
- Accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques et numériques
- Animer, sensibiliser à la transformation pédagogique

Pour vos questions ou pour toute aide merci d'écrire à pedagogie-num.llsh@univ-orleans.fr



Informations pratiques

1-IMPRIMERIE

Toutes les demandes de reprographie doivent être adressées à :
imprimerie.llsh@univ-orleans.fr

minimum 8 jours ouvrés à l'avance

**la prise en compte se fait entre 8h30 et 16h
livraison le mardi et jeudi**

- Bureau 297 – email :

secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr

2- CARTE ATOUT CENTRE

Carte professionnelle, elle est aussi nécessaire pour accéder au parking pour les titulaires et à certaines salles. Pour créer cette carte, il faut demander l'ouverture d'une adresse mail. Cette demande est réalisée par le service du personnel enseignant. Elle permet de régler vos repas dans les restaurants et cafétérias universitaires (CROUS) à l'aide du porte-monnaie électronique après activation de votre compte IZLY. Régler vos achats sur des distributeurs automatiques de collations. Emprunter des documents dans les BU.

3-GESTION DES CASIERS ENSEIGNANTS

Le courrier est distribué dans les casiers de chaque enseignant situé à l'étage. La demande d'un casier s'effectue par courrier électronique à l'adresse :
secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr

4-GESTION DU COURRIER A AFFRANCHIR

Procédure d'affranchissement

Sur les enveloppes et plis déposés au service courrier pour affranchissement :

- doit apparaître clairement en dessous du logo de l'UFR LLSH, le nom de l'équipe de recherche, du service ou du département. Le nom de l'expéditeur doit apparaître au dos de l'envoi. A défaut, le courrier ne pourra être traité.

caractère personnel ne doivent pas être déposés dans la boîte aux lettres d'envoi du service courrier.

5-Rôle du secrétariat pédagogique

- la gestion des absences des étudiants, suivi mensuel envoyé par le secrétariat
- la transmission de messages aux étudiants
- l'envoi aux professeurs des listes et des trombinoscopes des étudiants
- assistance et organisation réunions de département, jurys et conseil de perfectionnement
- assistance : gestion des retours des Contrôles continus et des RDV étudiants/enseignants

Bureau 297 – email :

secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr

6- Aide et Action Sociale

L'Université dispose d'un service d'aide sociale pour l'ensemble du personnel (BIATSS, Enseignants, Enseignants-chercheur, Doctorants)

Ses Missions : prévenir les difficultés des personnels

- information, conseil
- écoute, soutien
- aide aux démarches, à la décision, de la prise de recul
- orientation
- accompagnement social
- médiation, négociation
- etc.

Retrouvez toutes les prestations d'Action Sociale sur l'INTRANET dans l'onglet: Ressources Humaines > Accompagnement Social > Prestations d'Action Sociale

7 - Service de Prévention et Santé au Travail (SPST)

5 rue du carbone (Bâtiment IRD) au rez de chaussée (au fond du hall à gauche)

Pour joindre le service: medecine.travail@univ-orleans.fr.
Médecin du travail vous pouvez écrire à medecin-du-travail@univ-orleans.fr

Vous pouvez venir consulter l'Infirmière de Santé au Travail, le médecin du travail, la psychologue du travail mais également l'assistante sociale du personnel et la correspondante Handicap de l'Université.

8- Contacts en cas d'urgence

Informations sur l'agent

NOM : Prénom :

Personne à avertir en cas d'urgence

NOM : Prénom :

Lien avec l'agent:

N° portable : N° tél privé :

N° tél pro : mail:

Si la personne indiquée précédemment n'est pas joignable, contacter :

NOM : Prénom :

Lien avec l'agent :

N° portable : N° tél privé :

N° tél pro : mail:

Santé

L'agent est-il sous traitement médicamenteux ?

.....

Souffre-t-il d'allergie-s particulière-s ?

.....

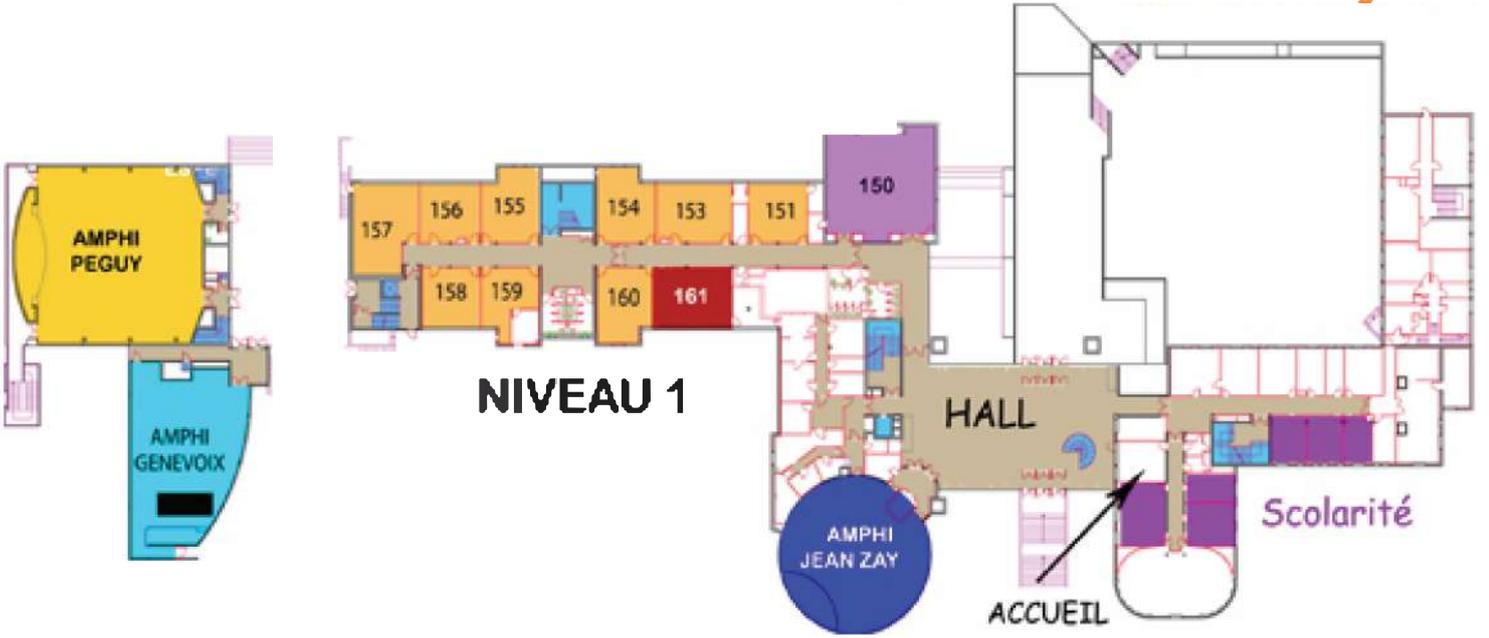
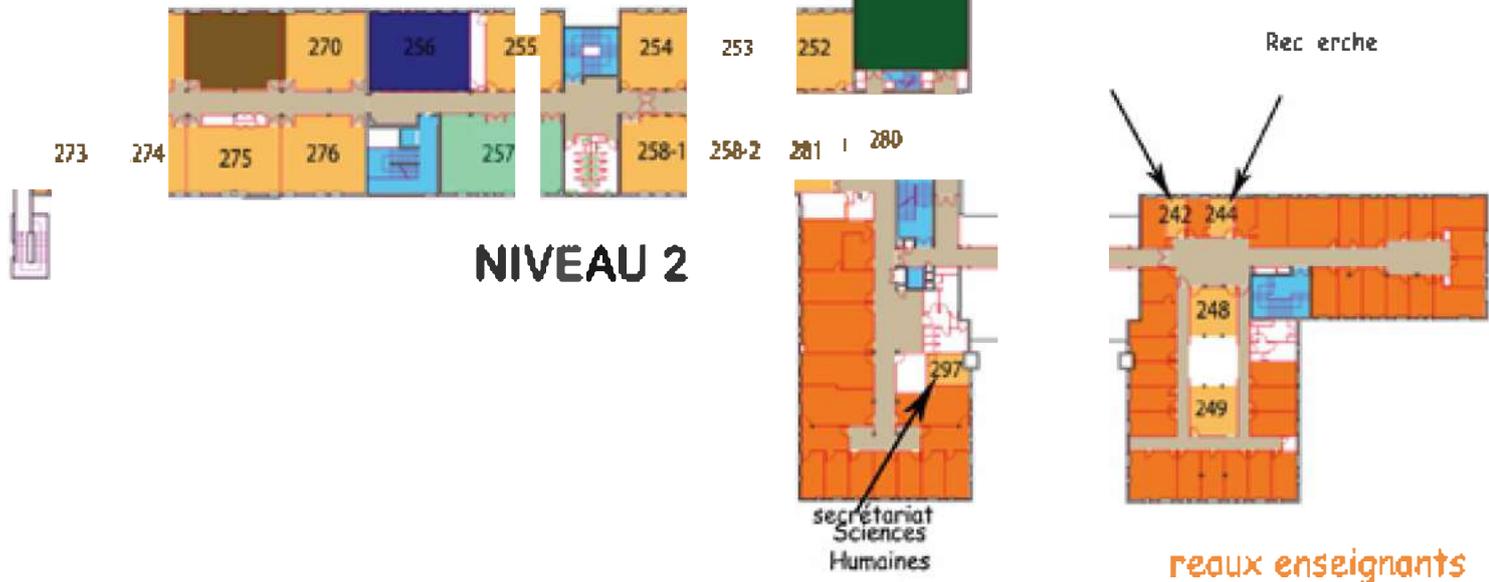
Les informations indiquées sur ce formulaire seront uniquement utilisées en cas d'urgence dans le cas où l'agent serait incapable de fournir lui-même les informations au personnel médical.

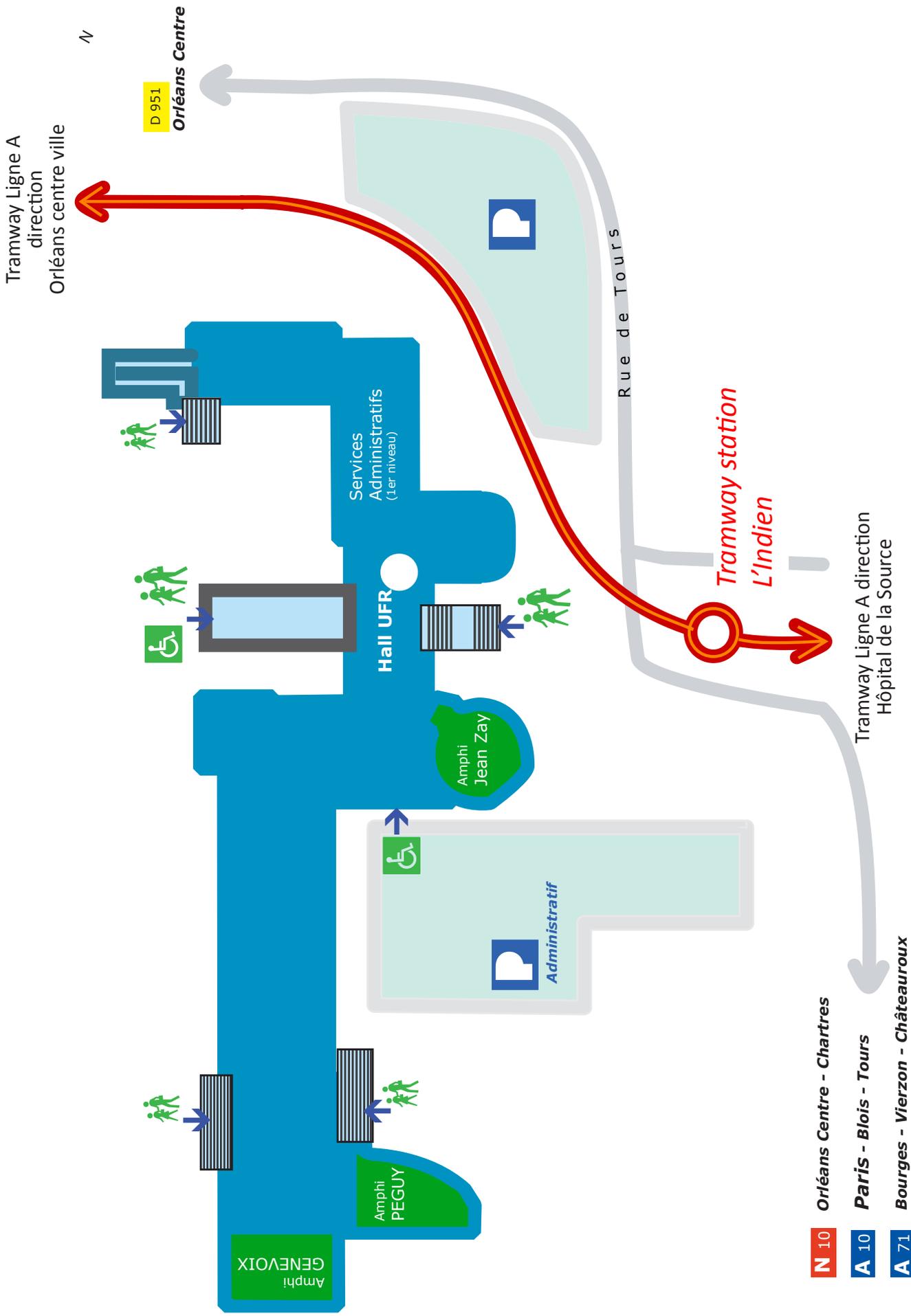
Ce formulaire n'a aucun caractère obligatoire et sera traité de façon strictement confidentielle et à adresser à rsa.llsh



Plan de l'UFR LLSH

Plan des Amphis et salles de cours





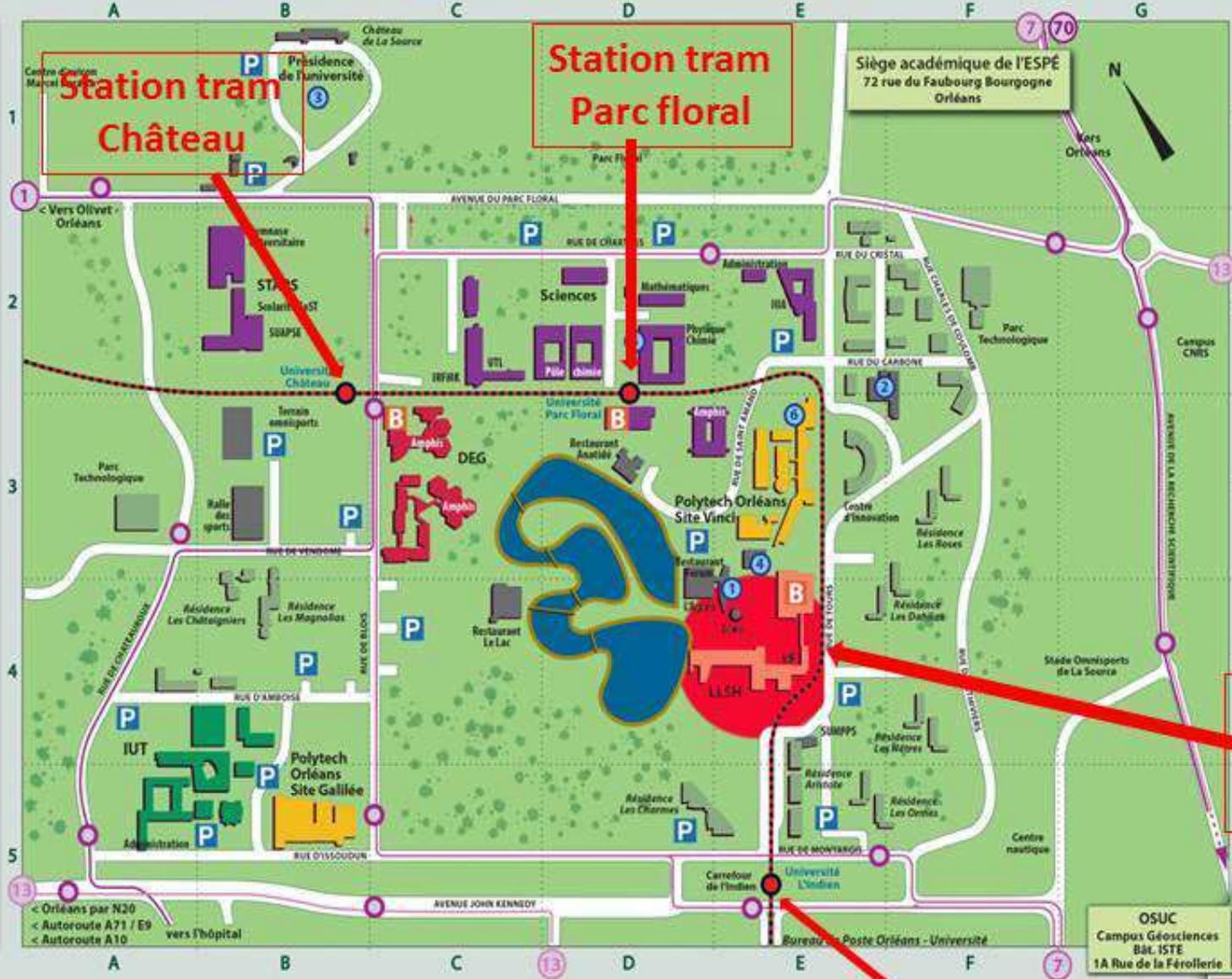
N 10 Orléans Centre - Chartres

A 10 Paris - Blois - Tours

A 71 Bourges - Vierzon - Châteauroux

Bienvenue à l'université d'Orléans

- ① - Maison de l'Étudiant
 - Service central de scolarité
 - Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO)
 - Espace Stage Emploi Entreprise
 - Observatoire de la Vie Étudiante
 - Passerelle Handicap
 - Service vie associative et citoyenneté étudiante
- CRDUS
 - Bourses, logements, aides sociales
- ② - Direction Recherche et Partenariats
 - SEFCO
 - CFAIURC
 - DSI
 - Maison pour la science
 - Service Formation
- ③ - Direction des Relations Internationales
 - Agence comptable
- ④ Centre Culturel "Le Bouillon"
- ⑤ Services centraux (DRH, SAJ)
- ⑥ Centre de Ressources et d'Exploitation Audiovisuelle et Multimédia (CREAM)
- B2 Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE)
- E4 Institut de Français (IdF)
- E4 Médecine préventive (SUMPPS)
- E4 Radio Campus (Cône)

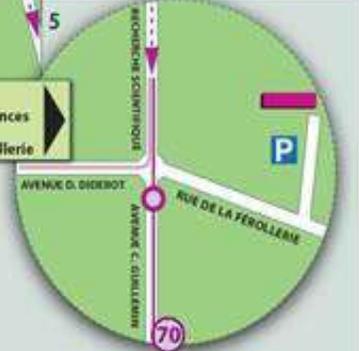


Plan du campus universitaire d'Orléans

LEGENDE

- Lignes de bus
- Arrêt de bus
- Ligne de tram A
- Arrêt de tram
- Bibliothèque universitaire
- Parking public
- Collegium Droit, Économie, Gestion
- Collegium Lettres, Langues et Sciences Humaines
- Collegium Sciences et Techniques
- Polytech Orléans
- OSUC
- IUT
- Bâtiments centraux

Collegium LLSH



Tout savoir sur votre rentrée : www.univ-orleans.fr/rentree

Assistance inscription universitaire : 02 38 41 70 86

ou assistance.inscription@univ-orleans.fr

Station tram L'Indien

Glossaire

Glossaire

ABI	ABsence Injustifiée
ABJ	ABsence Justifiée
ADE	Logiciel de gestion des emplois du temps et des salles
AJ	AJourné
AJAC	AJourné, mais autorisé à continuer : statut d'un-e étudiant-e autorisé-e à s'inscrire dans l'année supérieure sans avoir validé tous les cours de l'année précédente
APOGEE	Application Pour l'Organisation et la Gestion des Enseignements et des Étudiants, le logiciel de scolarité
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
BIATSS	Personnel des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (personnel non-enseignant)
BU	Bibliothèque Universitaire
BRI	Bureau des Relations Internationales (au rez-de-jardin de l'UFR)
CA	Conseil d'Administration : détermine la politique de l'établissement
CAC	Conseil Académique : s'exprime sur les orientations des politiques de formation, de la recherche ou tout autre sujet touchant la vie universitaire
Carte Atout'Centre	Carte étudiante ou carte professionnelle pour les personnels titulaires, donne accès au parking du personnel, permet d'emprunter des livres à la BU et de payer certains services
CC	Carte étudiante ou carte professionnelle pour les personnels titulaires, donne accès au parking du personnel, permet d'emprunter des livres à la BU et de payer certains services
CEDETE	Centre d'Etudes pour le Développement des Territoires et l'Environnement (laboratoire de recherche)
CELENE	Cours en ligne et enseignement numérique pour les étudiants des Universités d'Orléans et de Tours : portail des cours en ligne, sur l'ENT (logiciel Moodle)
CFVU	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (fait partie du CAC)
CLÉS	Certificat de Langues pour l'Enseignement Supérieur
CM	Cours Magistral
CNU	Conseil National des Universités, instance nationale avec 55 sections disciplinaires
CoST	UFR Sciences et Techniques
CPE	Commission Paritaire d'Etablissement ; elle est consultée sur les décisions individuelles concernant les membres du personnel BIATSS
CR	Commission de la Recherche (fait partie du CAC)
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires : gestion des résidences et des restaurants universitaires, bourses, assistance sociale...
CTD	Cours magistral avec TD intégré
CSA	Comité Social d'Administration
DEF	Défaillant
DEG	UFR Droit, Économie, Gestion
DPP	Dispositif Pédagogique Particulier : permet aux étudiant-e-s de consulter leurs copies entre deux sessions d'examens rapprochées
DRI	Direction des Relations Internationales (service central de l'université)
DU	Diplôme Universitaire (par opposition aux diplômes nationaux comme la licence)
EA	Équipe d'Accueil (un type de laboratoire de recherche)
EC	Élément Constitutif ; plusieurs EC forment une UE
ECTS	European Credits Transfer System : des crédits ECTS sont attribués à chaque UE. Un crédit correspond à 25-30 heures de travail. 1 semestre = 30 ECTS
EDT	Emploi Du Temps
ENT	Environnement Numérique de Travail : emplois du temps, messagerie, dossier administratif, cours en ligne ...

INSPE	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (anciennement ESPE)
HCERES	Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
HDR	Habilitation à Diriger des Recherches
IDF	Institut De Français (cours de français langue étrangère, au rez-de-jardin)
IP	Inscription Pédagogique : l'étudiant-e choisit des UE, éventuellement une mineure ou un parcours en début d'année
IRAMAT	Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux (laboratoire de recherche)
IUT	Institut Universitaire de Technologie, propose des formations technologiques courtes : 18 - 28 - 36 - 45
Izly	Système monétique du CROUS, permet de payer dans les restaurants universitaires et aux distributeurs de l'UFR en utilisant la carte Atout Centre (après rechargement du compte)
L1, L2, L3	1ère, 2ème, 3ème année de Licence
LANSAD	Langues pour spécialistes d'autres disciplines (par exemple, un cours d'espagnol pour des étudiant-e-s en histoire)
LEA	Langues Étrangères Appliquées
LLCER	Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales
LLL	Laboratoire Ligérien de Linguistique (laboratoire de recherche)
LLSH	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
LMD	Le système Licence (3 ans) – Master (2 ans) – Doctorat (3 ans), en vigueur depuis 2005
LP	Licence Professionnelle
M1, M2	1ère, 2ème année de master
MCCC	Modalités de Contrôle de Connaissances et des compétences: type, longueur et fréquence des examens pour chaque UE
MCF	Maître de Conférences
MEEF	Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de Formation (intitulé de plusieurs masters)
NUMEN	NUMéro Education Nationale : numéro unique attribué à chaque personnel de l'Éducation Nationale
POLEN	POuvoirs, LETtres, Normes (laboratoire de recherche)
Polytech	Ecole d'ingénieurs de l'université d'Orléans
PPPE	Projet Personnel et Professionnel de l'Étudiant-e
PRAG	PRofesseur AGrégé de l'enseignement du second degré
PRCE	PRofesseur Certifié de l'Enseignement du second degré
PU	Professeur des Universités
SCDU - BU	Service Commun de Documentation Universitaire - Bibliothèque Universitaire
SDL	Sciences Du Langage
SPE	Service du Personnel Enseignant
SUMPPS	Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, Centre médico-social en face de l'UFR
REMELICE	Réceptions et MÉdiations de Littératures et de Cultures Étrangères et comparées (laboratoire de recherche)
RNE	Le Régime Normal d'Études : la présence aux cours est obligatoire
RSA	Responsable des Services Administratifs d'une UFR
RSE	Le Régime Spécial d'Études : réservé aux étudiant-e-s salarié-e-s, élu-e-s sportifs de haut niveau etc. qui ne peuvent suivre la totalité des cours et font une demande spécifique pour passer en contrôle terminal (voir réglementation des études)
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
UE	Unité d'Enseignement
UEL	Unité d'Enseignement Libre : au choix, pendant certains semestres
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UMR	Unité Mixte de Recherche (un type de laboratoire de recherche, CNRS / université)
VP	Vice-Président-e de l'université